

APPELS D'OFFRES PUBLICS

La Ville de Saint-Colomban demande des soumissions pour les appels d'offres publics suivants :

- ✓ Mise aux normes du barrage du lac L'Heureux (ING-SP-2022-052);
- ✓ Resurfaçage d'une partie de la côte Saint-Paul (ING-SP-2023-005).

Les soumissions seront reçues, par la poste ou en main propre, dans une enveloppe cachetée, clairement identifiée conformément au devis. Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que sa soumission soit déposée physiquement à l'adresse indiquée ci-dessous **au plus tard le 02 février 2023 à 10 h 00.** L'ouverture publique aura lieu le même jour à 10 h 01.

Les devis sont disponibles par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) dont le site Internet est le suivant: www.seao.ca

La Ville de Saint-Colomban ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenu le meilleur prix, ni aucune des soumissions reçues et ne sera en aucune façon responsable de quelque dommage, perte ou préjudice de quelque nature que ce soit.

Les soumissions seront reçues à l'endroit suivant :

Ville de Saint-Colomban a/s de Guillaume Laurin-Taillefer, greffier 330, montée de l'Église Saint-Colomban (Québec) J5K 1A1

Donné à Saint-Colomban, ce 14e jour du mois de décembre 2022.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat Greffier greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Guillaume Laurin-Taillefer, greffier de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 14 décembre 2022 l'annonce cijointe, en affichant une copie au bureau de la Ville, en publiant une copie dans le journal Infos Laurentides édition du 14 décembre 2022 ainsi qu'en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce _____ e jour de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat Greffier greffe@st-colomban.qc.ca